



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 21067

Texte de la question

M. Hubert Grimault fait part à Mme la ministre de la culture et de la communication de ses vives inquiétudes sur le fonctionnement de la Bibliothèque de France dont une grande partie des employés est d'ailleurs en grève en ce moment. Leurs revendications se concentrent, entre autres, sur le manque de fonctionnalité du bâtiment qui génère pour eux-même des conditions de travail déplorables et pour les utilisateurs des attentes démesurées, notamment lors des demandes de prêt de livres. En conséquence, pour répondre aux besoins importants des chercheurs mais aussi des simples utilisateurs, réguliers ou occasionnels, il lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour améliorer le fonctionnement de notre Bibliothèque nationale qui a quand même coûté à l'Etat dix milliards de francs pour sa construction.

Texte de la réponse

La Bibliothèque nationale de France vient en effet de rencontrer des difficultés dans la mise en service des nouvelles salles ouvertes aux chercheurs le 9 octobre 1998. Ces difficultés découlent pour partie du rodage du système d'information de la bibliothèque. En effet, sans entraîner une rupture durable et complète du service, des dysfonctionnements ont néanmoins occasionné des retards dans la transmission de certains ouvrages et gêné le travail des usagers et des bibliothécaires. Par ailleurs, les premiers jours de fonctionnement en grandeur réelle ont fait aussi apparaître la nécessité d'améliorer l'organisation de la communication des documents aux lecteurs et les conditions de travail des personnels dans un bâtiment à la fois immense et complexe. Les dernières semaines ont donc été consacrées à la correction des problèmes informatiques et à l'augmentation des performances du système, grâce au chargement d'une nouvelle version et grâce à des tests effectués à grande échelle par le personnel de la bibliothèque. Par ailleurs, neuf groupes de travail ont été constitués au sein de l'établissement pour réfléchir à une amélioration du fonctionnement de la bibliothèque et des services rendus aux usagers. Sur la base des travaux de ces groupes, M. Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques, me remettra, ainsi qu'au président de la Bibliothèque nationale de France, des propositions au début du mois de février 1999. L'ensemble de ces mesures devrait donc permettre à la bibliothèque d'atteindre progressivement au cours de l'hiver une activité conforme aux objectifs initiaux et à l'effort financier très important consenti par la collectivité nationale pour sa construction, à savoir huit milliards de francs et non dix milliards de francs comme l'indique par erreur la question posée.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Grimault](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21067

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5966

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7058